

PROGRAMME :

WOODSTONE

Quartier Armagnac Sud – ZAC St Jean Belcier

33000 BORDEAUX

A raison des dispositions de l'article L 125-5, IV du Code de l'environnement, le VENDEUR déclare qu'à sa connaissance l'immeuble bâti objet de la présente vente n'a subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles (article L 125-2 du Code des assurances) et/ou technologiques (article L 128-2 du Code des assurances).

LE VENDEUR

**SNC IP3M représentée par ICADE PROMOTION
Laurie LOUGARRE
Directrice des Opérations**



L'ACQUEREUR

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du 23 | 07 | 19 _____ mis à jour le | |
Adresse de l'immeuble 3 Pont du Guit, 6B Rue Léon Aucoc, code postal ou Insee 33000 commune BORDEAUX
 200 Boulevard Albert 1er section BZ n° 232-233-243-244-245-246-247-231-248-250-264-265-272-273-274-275

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui X non
 prescrit _____ anticipé _____ approuvé X date 07 | 07 | 05
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations _____ autres _____
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non X
 prescrit _____ anticipé _____ approuvé _____ date | |
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations _____ autres _____
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non X
 prescrit _____ anticipé _____ approuvé _____ date | |
- ³ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 mouvement de terrain _____ autres _____
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non
⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non X
⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique _____ effet thermique _____ effet de surpression _____
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non X
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non X
- > L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non X
- ⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- ⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*
* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Plan de Prévention du Risque Inondation - Carte Zonage Règlementaire

Empty lined area for document reference.

vendeur / bailleur

SNC IP1R représentée par Icade Promotion

date / lieu

14.03.2022 / TALENCE

Rédacteur des présentes
F. MARQUETTE
Géomètre Expert Foncier DPLG
Ordre des Géomètres Experts
N° inscription 66237

acquéreur / locataire

information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... consultez le site Internet :
www.georisques.gouv.fr

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	du			mis à jour le		
Adresse de l'immeuble	code postal ou Insee	commune				
3 Pont du Guit, 6B Rue Léon Aucoc, 200 Boulevard Albert 1er	33000 section BZ n° 232-233-243-244-245-246-247-231-248-250-264-265-272-273-274-275	BORDEAUX				

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB ¹ oui non
révisé approuvé date | |

¹ Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation ² oui non
² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB ¹ oui non
révisé approuvé | | date | |

¹ Si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :
zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴
forte forte modérée

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de
peut être consulté à la mairie de la commune de
où est sis l'immeuble.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

vendeur / bailleur

SNC IP1R représentée par Icade Promotion



date / lieu

14.03.2022 / TALENCE

Rédacteur des présentes
F. MARQUETTE
Géomètre Expert Foncier DPLG
Ordre des Géomètres Experts
N° Inscription 06233



acquéreur / locataire

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Département :
GIRONDE

Commune :
BORDEAUX

Section : BZ
Feuille : 000 BZ 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 20/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

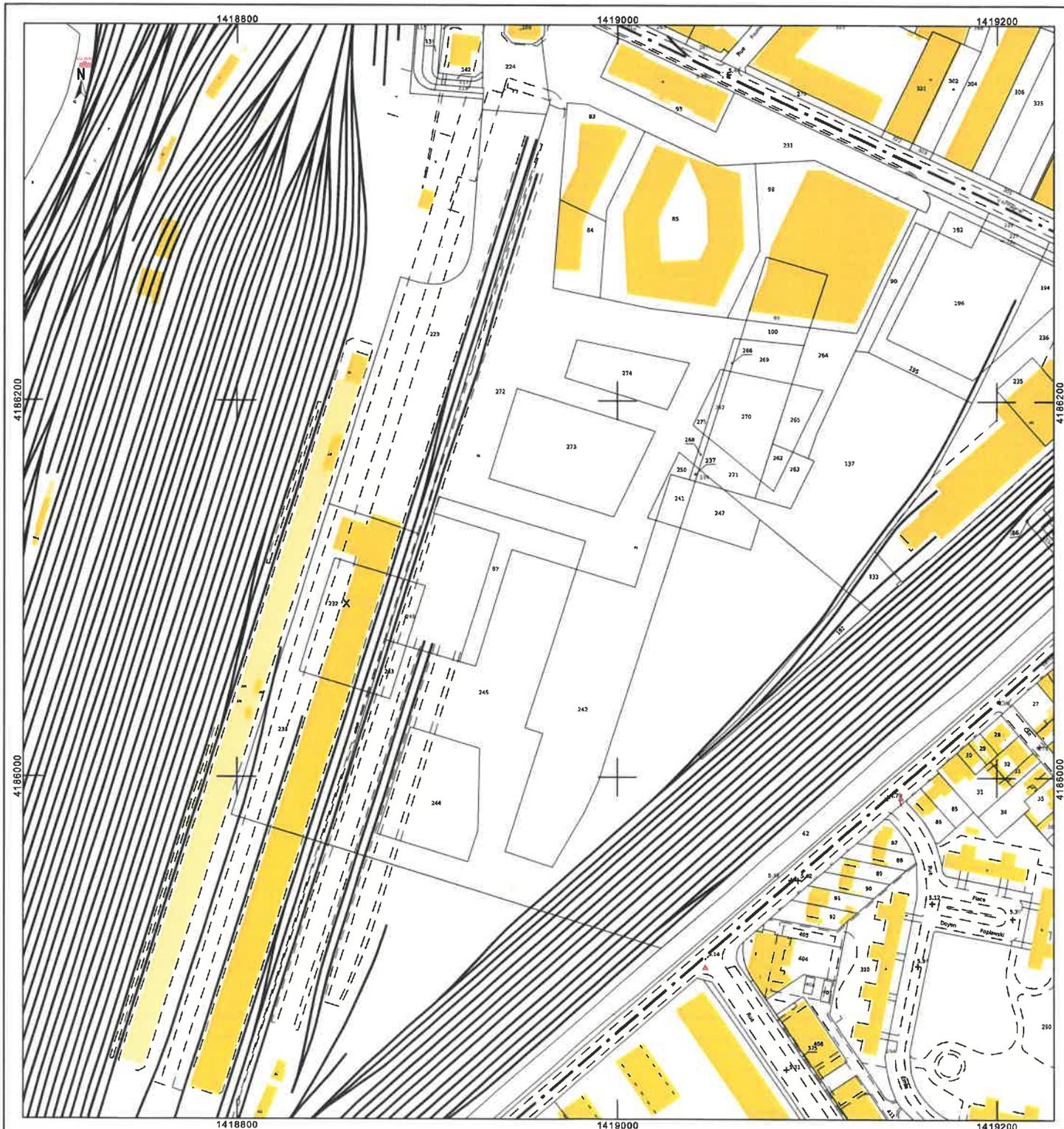
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des Impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative - Boite 53 Tour B - 14ème
Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Préfecture de département

Code postal **33000**

Commune de BORDEAUX

Code INSEE **33063**

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral n° _____ du 23 juillet 2019 modifié le _____

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N n°1	prescrit _____	anticipé _____	approuvé <input checked="" type="checkbox"/>	¹ oui <input checked="" type="checkbox"/> non _____
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :				
		inondations <input checked="" type="checkbox"/>	autres _____	
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux			oui <input checked="" type="checkbox"/>	non _____
Révision en cours prescrite	<input checked="" type="checkbox"/>	date	02/03/12	
Modification en cours prescrite	_____	date	_____	

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N n°2	prescrit _____	anticipé _____	approuvé _____	¹ oui _____ non <input checked="" type="checkbox"/>
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :				
		inondations _____	autres _____	
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux			oui _____	non _____
Révision en cours prescrite	_____	date	_____	
Modification en cours prescrite	_____	date	_____	

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N n°3	prescrit _____	anticipé _____	approuvé _____	¹ oui _____ non <input checked="" type="checkbox"/>
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :				
		inondations _____	autres _____	
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux			oui _____	non _____
Révision en cours prescrite	_____	date	_____	
Modification en cours prescrite	_____	date	_____	

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N n°4	prescrit _____	anticipé _____	approuvé _____	¹ oui _____ non <input checked="" type="checkbox"/>
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :				
		inondations _____	autres _____	
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux			oui _____	non _____
Révision en cours prescrite	_____	date	_____	
Modification en cours prescrite	_____	date	_____	

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

Aucun PPR MINIER sur le département de la GIRONDE

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit n°1 ²oui non

² Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ³oui non

³ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. (Pour plus d'informations, veuillez vous adresser par mail au service en charge des installations classées : sei.dreal-nouvelle-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr)

Révision en cours prescrite date

Modification en cours prescrite date

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit n°2 ²oui non

² Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ³oui non

³ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. (Pour plus d'informations, veuillez vous adresser par mail au service en charge des installations classées : sei.dreal-nouvelle-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr)

Révision en cours prescrite date

Modification en cours prescrite date

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
 très faible faible modérée moyenne forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

-Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune. Une liste de ces arrêtés jusqu'au 1^{er} janvier 2019 est disponible sur le site de la préfecture (www.gironde.gouv.fr).

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Références de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPR N n°1 La note de présentation du PPRI Aire élargie de l'agglomération bordelaise – secteurs Bordeaux nord et sud Le règlement L'arrêté d'approbation du PPRI L'arrêté préfectoral de révision du 2 mars 2012	PPR N n°4
PPR N n°2	PPRT n°1
PPR N n°3	PPRT n°2

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPR N n°1 Carte de zonage réglementaire du PPRI sur la commune: 1 planche	PPR N n°4
PPR N n°2	PPRT n°1
PPR N n°3	PPRT n°2

Date de mise à jours de la fiche 11/07/19

Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département
www.gironde.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 14 mars 2022

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

33200 BORDEAUX

Code parcelle :

000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245,
000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250,
000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274,
000-BZ-275



Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247,
000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274,
000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPR Bordeaux (revision) a été prescrit sur le territoire de votre commune.

Date de prescription : 02/03/2012

Un PPR prescrit est un PPR en cours d'élaboration sur la commune dont le périmètre et les règles sont en cours d'élaboration.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Par submersion marine

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



SISMICITÉ : 2/5



- | | |
|---|-----------------|
|  | 1 - très faible |
|  | 2 - faible |
|  | 3 - modéré |
|  | 4 - moyen |
|  | 5 - fort |

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

RECOMMANDATIONS

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.

Sismicité

Pour certains bâtiments de taille importante ou sensibles, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction. Un guide interactif est proposé sur le site Plan Séisme pour identifier précisément les dispositions à prendre en compte selon votre localisation, votre type d'habitat ou votre projet. Il est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.planseisme.fr/-Didacticiel-.html>

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme, vous pouvez consulter le site : <http://www.planseisme.fr/Que-faire-en-cas-de-seisme.html>

AUTRES INFORMATIONS

POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INONDATION

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INONDATION

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire



Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type inondation nommé PPR - Bordeaux a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 01/03/2001

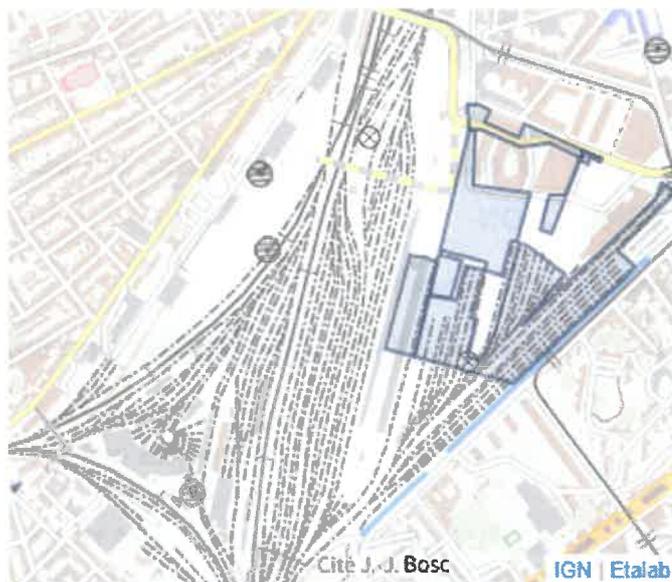
Date d'approbation : 07/07/2005

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



ARGILE : 3/3

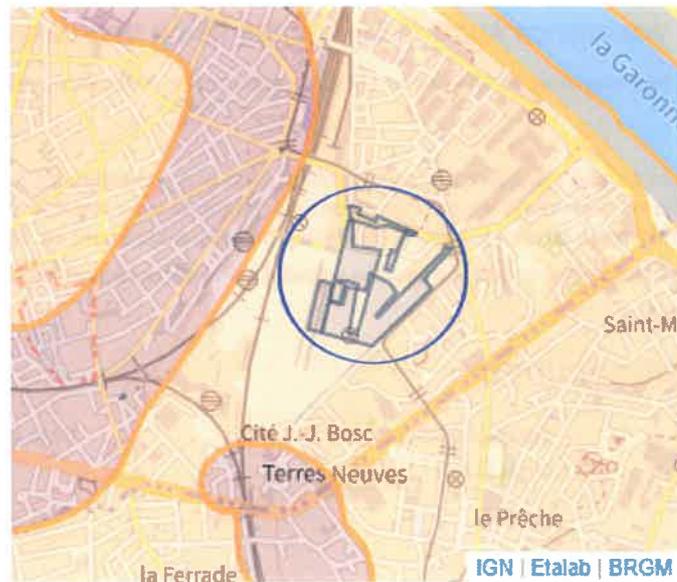


-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition forte

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

POLLUTION DES SOLS (500 m)



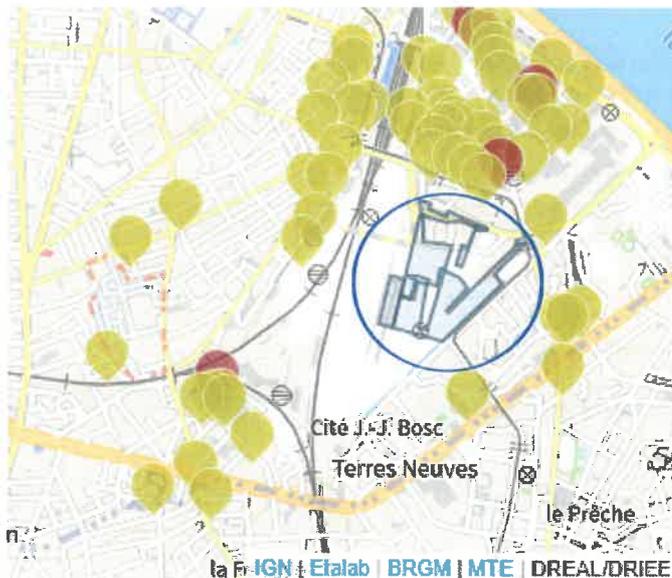
Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 4 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 59 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (BASIAS).

2 site(s) présente(nt) une proximité forte avec votre parcelle. Dans le cas où vous souhaiteriez en savoir davantage, il est recommandé de faire réaliser une étude historique et, le cas échéant, des analyses de sols par un bureau d'étude spécialisé dans le domaine des sols pollués.

Les données disponibles mentionnent enfin la présence d'anciennes activités qui ont localisées dans le centre de la commune par défaut. La présente analyse n'en tient donc pas compte. Le détail de ces données est consultable en ANNEXE 3.

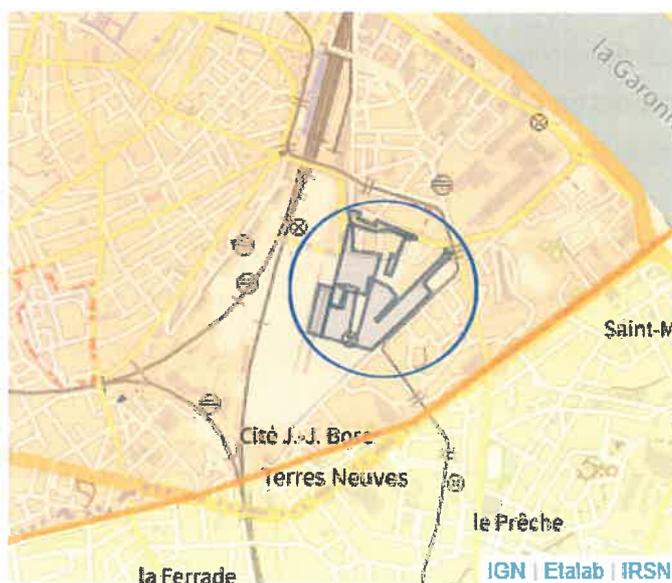


RADON : 2/3



- 1 : potentiel radon faible
- 2 : potentiel radon moyen
- 3 : potentiel radon significatif

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte. Ce gaz est présent partout dans les sols et il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.



Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

u

ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 46

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19820063	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

Inondations et coulées de boue : 20

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19830303	24/06/1983	24/06/1983	05/10/1983	08/10/1983
33PREF19830304	04/07/1983	04/07/1983	05/10/1983	08/10/1983
33PREF19830305	16/07/1983	27/07/1983	05/10/1983	08/10/1983
33PREF19830306	09/08/1983	09/08/1983	05/10/1983	08/10/1983
33PREF19830355	31/05/1983	31/05/1983	15/11/1983	18/11/1983
33PREF19860038	14/09/1986	15/09/1986	11/12/1986	09/01/1987
33PREF19870005	23/09/1986	24/09/1986	27/01/1987	14/02/1987
33PREF19870028	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
33PREF19880007	18/03/1988	21/03/1988	10/06/1988	19/06/1988
33PREF19900005	11/02/1990	15/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
33PREF19930017	08/08/1992	09/08/1992	19/03/1993	28/03/1993
33PREF19980044	29/04/1998	29/04/1998	22/10/1998	13/11/1998
33PREF20010003	07/05/2000	08/05/2000	03/04/2001	22/04/2001
33PREF20100038	28/02/2010	28/02/2010	30/03/2010	02/04/2010
33PREF20100058	28/02/2010	28/02/2010	10/05/2010	13/05/2010
33PREF20131677	26/07/2013	27/07/2013	10/09/2013	13/09/2013
33PREF20180005	02/08/2011	02/08/2011	28/11/2011	01/12/2011
33PREF20190026	26/05/2018	26/05/2018	04/10/2018	03/11/2018
33PREF20200145	09/05/2020	11/05/2020	23/11/2020	03/12/2020
33PREF20210078	17/06/2021	19/06/2021	30/06/2021	02/07/2021

Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19900048	01/06/1989	31/12/1989	04/12/1990	15/12/1990
33PREF19910013	01/01/1990	31/12/1990	28/03/1991	17/04/1991
33PREF19910076	01/06/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
33PREF19960023	01/06/1995	30/09/1995	03/04/1996	17/04/1996

Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19960024	07/02/1996	08/02/1996	03/04/1996	17/04/1996

Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 18

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19960059	01/01/1991	30/09/1995	01/10/1996	17/10/1996
33PREF19960069	01/01/1991	30/09/1995	09/12/1996	20/12/1996
33PREF19970018	01/01/1991	31/12/1996	08/07/1997	19/07/1997
33PREF19980002	01/10/1995	31/12/1996	02/02/1998	18/02/1998
33PREF19980008	01/01/1991	31/05/1997	12/03/1998	28/03/1998
33PREF19990002	01/01/1997	30/06/1998	21/01/1999	05/02/1999
33PREF19990009	01/01/1997	31/12/1998	19/03/1999	03/04/1999
33PREF19990024	01/01/1997	31/12/1998	22/06/1999	14/07/1999
33PREF20030009	01/01/2002	31/12/2002	30/04/2003	22/05/2003
33PREF20052164	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
33PREF20080030	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
33PREF20080031	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
33PREF20100069	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
33PREF20110015	01/07/2010	30/09/2010	12/12/2011	03/01/2012
33PREF20131358	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
33PREF20131485	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
33PREF20131659	01/01/2012	31/03/2012	21/05/2013	25/05/2013
33PREF20190062	01/01/2017	30/06/2017	18/09/2018	20/10/2018

Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19990095	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF20090063	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

u

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
SNC BAPTISTA FOURNIER	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0053324936
GARNIER GARLANDAT	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005200515
MAINJOLLE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005207227
SNCF BORDEAUX	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005200560

Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

Inventaire BASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Dutaut et Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300410
Saux Père	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300464
Teysonneau et Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300465
Moreau et Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300466
Veynat Georges	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300530
SA ESSO	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300382
Mr Paille Charles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300393
Sté Garnier et Galandat	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300555
Alfred Dubois	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300556
Tauzin Fils	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300563
SUD OUEST MANU (Filiale de Fabre S.A)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301038
LAGROLET	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301046
Syndicat de la charcuterie de Bordeaux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301094
CONSOMMATEURS DU PETROLE S.A les	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301219
Verrerie DOMEQ	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301131
DUBOE Jean	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301326
LAFLEUR - TERMITES	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301611
Sté d'Eclairage Electrique de Belx et du Midi	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302110
CHAILLOT	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302111
CONQUERET	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302112

Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

Nom du site	Fiche détaillée
Loude Frères	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302121
Compagnie des Produits Résineux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302122
BREGUA Francisco	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302278
DULANT et Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302282
CAZAUX	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302283
MASSIEU Pierre	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302284
DUBOE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302285
MARLY Frères	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302310
Soulet de Bruguière	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302512
SA FOURES	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302616
Sté Commerciale Lambert Ricière	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302618
J. LAFITTE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302641
Verrerie Berland et Barrette	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302642
SA l'Asphalte, Sté Pavage et Asphalte du Sud-Ouest	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302643
Sté ESSO . SAF.	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3303287
Sté OXYMETAL	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3303307
TOTAL Mr J.P. CARRIERE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3303310
Société Garage du Midi	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3305406
Barbot	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300471
Barlet	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300482
Et R Langlois	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300389

Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX

Nom du site	Fiche détaillée
Comptoir Béglais de Quincaillerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300392
Dorselt Edward	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300670
Ets ALBERT 1er et CHASSIPLAST	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301018
WELTON William	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301222
LACHAPELE Freres	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301223
CATHELOT ET Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301289
SAINT JOSEPH Ets	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301290
CAILLABET	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301344
VERANDEFIC (EFICALU)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301351
Etablissements TOCHON Pères et Fils	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3302227
EMILE LABADIE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3303923
T 2I SARL	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3305405
DITE VERRERIE CRISTALLERIE DE BEGLES, PUIS STE V.C.O.B., ACTUELLEMENT S.A. VERRERIE SOUFFLEE BOUCHE BEGLAISE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3303885
SUCCESSALE DES POMPES FUNEBRES	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3303890
Chatenet Mr	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3300589
SNCF	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301358
GADEN CLAUDE ETS "LE GIRONDIN"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3301698
Mr Duthin	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/AQI3305416

Parcelle(s) : 000-BZ-232, 000-BZ-233, 000-BZ-243, 000-BZ-244, 000-BZ-245, 000-BZ-246, 000-BZ-247, 000-BZ-231, 000-BZ-248, 000-BZ-250, 000-BZ-264, 000-BZ-265, 000-BZ-272, 000-BZ-273, 000-BZ-274, 000-BZ-275 - 33200 BORDEAUX